



n° 25/14/pdt

Le Président,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment le livre IX de ce code ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article L.776-1 ;

DECIDE

Article 1 : A compter du 1^{er} mars 2025, sont désignés pour statuer selon les procédures prévues aux articles L.921-1 à L.921-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

Premier vice-président : Jean-Michel Riou

Vice-Présidents :
Marc Paganel
Anne-Marie Leguin-Lecommandoux
Jeannette Féménia
Xavier Fabre
Sylvie Stefanczyk
Bertrand Baillard
David Terme
Olivier Cotte

Premiers conseillers :
Dominique Babski
Jacques Krawczyk
Xavier Larue
Denis Perrin
Sylvie Guyard
Elise-Marie Balussou
Sophie Bergerat
Pierre Lassaux
Pierre Even
Elise Grard
Fabienne Bonhomme
Vincent Fougères
Guillaume Caustier
Laure Dang
Julien Borget
Anne-Laure Monteil
Céline Courtois
Marjorie Bruneau
Anne Jaur
Cyndra Celino
Clémence Piou
Christelle Michel
Marke Leclere
Juliette Huchette-Deransy
Julien Horn

Conseillers :
Martial Lemée
Coraline Barre
Aurore Denys

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 28 février 2025


Eric KOLBERT